

Burundi : le pouvoir suspend les activités des ONG étrangères pendant trois mois

@rib News, 28/09/2018 Source AFP Le Burundi a décidé de suspendre pendant trois mois les activités des ONG étrangères dans le pays, jusqu'à ce qu'elles mettent en application une nouvelle loi contraindant strictement leurs opérations. [Photo : le Général Sisas Ntigurirwa, secrétaire exécutif du Conseil national de sécurité.]

"Après avoir analysé le fonctionnement des ONG oeuvrant au Burundi, le Conseil national de sécurité (CNS) a constaté que la plupart d'entre elles ne se conforment ni à la loi, ni aux textes qui les régissent", a affirmé jeudi soir le secrétaire exécutif du CNS, le Général Sisas Ntigurirwa, dans un message lu à la télévision. "Le CNS décide la suspension de toutes les activités de ces ONG pendant une période de 3 mois, à compter du 1er octobre 2018, pour permettre aux institutions en charge de ces dernières de vérifier leur conformité avec la loi et le règlement en vigueur", a-t-il ajouté. Le Général Ntigurirwa a souligné que le "redémarrage" des activités des ONG étrangères serait "conditionné" à leur "conformité à la nouvelle loi qui régit les ONG au Burundi", promulguée en janvier 2017, qui prévoit notamment un strict contrôle de leurs finances, des frais administratifs et des quotas ethniques (l'emploi de 60% de Hutu et de 40% de Tutsi, comme dans l'administration). Le CNS se compose des plus hauts responsables burundais, sous la direction du président Pierre Nkurunziza. Un diplomate occidental, qui craint que cette annonce ne pousse les ONG internationales à mettre un terme à leurs activités, alors que la grande partie de l'aide de l'UE passe par elles, a dénoncé "une véritable fuite en avant". "Il s'agit d'un signe très clair que le pouvoir de Nkurunziza (issu de l'ex-rébellion hutu) tire de plus en plus sur la fibre ethnique, afin de susciter une union sacrée au sein de la majorité hutu pour faire oublier que le pays est en ruine", a analysé un haut cadre burundais. Le Burundi est en crise depuis que le président Nkurunziza a annoncé en avril 2015 sa candidature à un troisième mandat controversé. Sa réélection en juillet de la même année déclenche une crise qui a fait au moins 1.200 morts et déplacé plus de 400.000 personnes. Ces violences ont poussé la Cour pénale internationale (CPI) à ouvrir une enquête. Dans un rapport publié en septembre, la Commission d'enquête de l'ONU sur le Burundi, qui n'a jamais été autorisée par le pouvoir à se rendre sur place, a dénoncé de graves violations des droits de l'Homme, dont des crimes contre l'humanité, en 2017 et 2018, alimentés par les "appels récurrents à la haine" du président Pierre Nkurunziza. Des ONG belges seraient concernées par la mesure, dont Médecins Sans Frontières Belgique, Handicap International Belgique, Action Damien, Avocats sans Frontières ou encore Broederlijk Delen, a-t-on appris à bonne source. "Nous n'avons reçu aucune notification officielle", a toutefois indiqué à Belga Médecins Sans Frontières Belgique. "Nous poursuivons dès lors nos activités", a ajouté l'ONG.

À

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});